

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 18 décembre 2023 à 19 H 00**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 16/11/2023
3. Tarifs 2024 + loyers
4. Tarif location appartement
5. Virement de crédits
6. Subventions diverses
7. Plan de financement définitif Agence Postale Communale
8. Autorisation dépenses investissements
9. Contrat Parcours Emploi Compétence
10. Devis divers
11. Informations diverses
12. Courriers divers
- 13. Questions diverses**

Le Maire,
Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 18 décembre 2023 à 19 H 00** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES - Bastien JAISSON - Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX - Guillaume MALHERBE - Olivier PETITFRERE.
 Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascalie LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

Absent excusé : Monsieur Laurent NICLOUX qui donne pouvoir à Monsieur Eric DEREGARD

Absent : Néant

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 novembre 2023**

A la demande de Monsieur Laurent NICLOUX (pouvoir donné à Monsieur Eric DEREGARD) : dans la page 52 il est inscrit « elle est située loin du village » mais il voulait dire : « pas au cœur du village ».

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est ensuite adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION

TARFIS 2024 + LOYERS

Monsieur le Maire indique que, par rapport à 2023, seul le tarif de la cantine a changé pour le conformer à la délibération prise le 04 juillet 2023 et donc pour le porter à 6,80 € du repas.

Pour information, Madame Thelie, adjointe à l'enfance, recherche un nouveau prestataire et des essais seront réalisés en 2024 pour un changement éventuel en septembre 2024 car le service rendu n'est pas conforme aux promesses faites par Monsieur Grossmann au moment de l'augmentation de ses tarifs.

A compter du 1^{er} Janvier 2024, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

Taxe d'Aménagement	2 %
Aisément	1,02 €
Location de garage	23,00 € / mois
Location de benne	50,00 € (végétaux ou gravats) + un chèque de caution de 250 euros à la réservation
Concession cimetière	* 15 ans 65,00 € du mètre carré * 30 ans 110,00 € du mètre carré
Concession columbarium	* 15 ans 612,00 €
Cours d'anglais et d'informatique (forfait 12 H 00) :	Lumes 30,00 € Extérieur 36,00 €

<u>LOCATION SALLE DES FETES</u>	Lumes	Week-end avec cuisine	300,00 €
		Week-end avec cuisine et vaisselle	400,00 €
	Extérieurs	Week-end avec cuisine	600,00 €
		Week-end avec cuisine et vaisselle	700,00 €

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera déposé au secrétariat lors de l'état des lieux d'entrée de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire explique que la location de la salle est déficitaire en raison entre autre de la hausse des prix sur les factures d'énergie. Il propose de ne plus la mettre en location aux personnes et associations extérieures à compter de ce jour pour les dates encore libres en 2024 et lors de la mise en place du planning de location des salles de l'année 2025. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

<u>PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL</u>	LUMES		EXTERIEUR	
	1 Page	200,00 €	1 Page	400,00 €
	½ Page	100,00 €	½ Page	200,00 €
	¼ Page	50,00 €	¼ Page	100,00 €

<u>CALENDRIER ANNUEL</u>	L'encart	20,00 €
---------------------------------	----------	---------

SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Pour les familles dont le Quotient familial est supérieur à 630 € :

Cantine 6,80 €

Garderie	* Moins de 30 minutes :	0,70 €
	* de 30 minutes à 60 minutes :	1,00 €
	* Plus de 60 minutes :	1,20 €
	* Dépassement plage horaire :	5,00 € le 1 ^{er} retard 10,00 € le 2 ^{ème} retard et ainsi de suite de 5,00 € en 5,00 € dans la limite de 50,00 €.

ALSH : journée continue (de 09h00 à 17h00)	<u>Lumes</u>	7,00 €
	<u>Extérieur</u>	8,00 €

Carte ALSH (demi-journée)	<u>Lumes</u>	* 10 entrées	30,00 €	<u>Extérieur</u>	* 10 entrées	33,00 €
		* individuelle	3,50 €		* individuelle	4,00 €

CLSH		1^{er} enfant	à partir du 2^{ème} enfant
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	9,00 €	7,00 €
	* Journée (avec grand déplacement)	14,00 €	12,00 €
	* Camping	19,00 €	17,00 €
<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	10,50 €	8,50 €
	* Journée (avec grand déplacement)	15,50 €	13,50 €
	* Camping	20,50 €	18,50 €

Pour les familles dont le Quotient familial est inférieur à 630 € :

Cantine 6,80 €

Garderie	* Moins de 30 minutes :	0,60 €
	* de 30 minutes à 60 minutes :	0,90 €
	* Plus de 60 minutes :	1,10 €
	* Dépassement plage horaire :	5,00 € le 1 ^{er} retard 10,00 € le 2 ^{ème} retard et ainsi de suite de 5,00 € en 5,00 € dans la limite de 50,00 €.

ALSH : journée continue (de 09h00 à 17h00)	<u>Lumes</u>	6,00 €
	<u>Extérieur</u>	7,00 €

Carte ALSH (demi-journée)	<u>Lumes</u>	* 10 entrées	20,00 €	<u>Extérieur</u>	* 10 entrées	23,00 €
		* individuelle	2,50 €		* individuelle	3,00 €

CLSH		1^{er} enfant	à partir du 2^{ème} enfant
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	7,00 €	5,00 €
	* Journée (avec grand déplacement)	12,00 €	10,00 €
	* Camping	17,00 €	15,00 €
<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	8,50 €	6,50 €
	* Journée (avec grand déplacement)	13,50 €	11,50 €
	* Camping	18,50 €	16,50 €

LOYERS 2024 : pour le loyer des logements communaux de Lumes, il est appliqué l'indice IRL du 3^{ième} trimestre 2023 à 141,03 soit une hausse des loyers de 3,49%.

Seul le loyer du logement 3 Rue des Ecoles attribué à compter du 01/12/2023 à Monsieur Guibert Jean-Claude à l'issue de la proposition de la commission logement du 16/11/2023 reste inchangé.
A l'issue de cette délibération nous appliquerons cette décision à tous les logements en location.

DELIBERATION

TARIF LOCATION APPARTEMENT

La rénovation d'un appartement, située Place Pol Renard, porte C, est maintenant terminée et la mise en location est possible à partir du 01 janvier 2024.

Il s'agit d'un F2 avec cuisine équipée et 2 chambres.

Ce logement est automatiquement attribué à Mme Pascale Michaux, actuelle locataire du logement D dont la libération va permettre la réfection, en 2024, de son ancien appartement.

Après avoir entendu les explications nécessaires, Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, que le montant du loyer à partir du 1^{er} janvier 2024 sera de :

Loyer de Base 400,00 €

Charges locatives 5,00 €

Le montant mensuel du loyer sera donc fixé à 405,00 €.

La régularisation des charges locatives interviendra avec le loyer du mois de décembre 2024.

Une caution sera demandée à hauteur d'un mois de loyer.

DELIBERATION

VIREMENT DE CREDITS

Afin de palier au changement d'article des subventions de fonctionnement et aux échéances d'emprunt à taux variables, des crédits alloués lors du budget doit être transférer.

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent les virements de crédits suivants :

- virement de 20 500,00€ de l'article 65 741 (ramené à 0,00 €) au profit de l'article 65748 (ramené à 20 500,00 €).
- virement de 15,63 € de l'article 60622 au profit de l'article 66111.

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent les décisions modificatives suivantes :

- - 6 000,00 € à l'article 231 (Dépenses investissements) pour le porter à 1 236 770,39 €
- + 6 000,00 € à l'article 203 (Dépenses investissements) pour le porter à 48 517.3 €.
- - 30 000,00 € au chapitre 023 (DF) pour le porter à 190 610,04 € au profit des articles :
 - 6042 pour 6 000,00 €
 - 60611 pour 5 000,00 €
 - 60612 pour 5 000,00 €
 - 60621 pour 4 000,00 €
 - 60623 pour 7 000,00 €
 - 60631 pour 3 000,00 €

- - 30 000,00 € au chapitre 021 (RI) pour le porter à 190 610,04 €
- - 30 000,00 € de l'article 231

Cette opération portera un budget à l'équilibre de la section investissement à 1 460 085,57 €.

DELIBERATION

SUBVENTIONS DIVERSES

Une association a fait parvenir une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 et le FSE de Novion sur Meuse pour l'année scolaire 2023/2024.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- Association Sportive de Lumes 645,00 €
- FSE (cotisation de 8 € x 36 élèves) 288,00 €

DELIBERATION

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF AGENCE POSTALE COMMUNALE

Conformément à la volonté de l'ensemble du conseil Municipal, une agence postale communale a ouvert ses portes le 4 décembre 2023. Pour ce service la collectivité a dû réaliser des travaux dans ses locaux pour un montant total de 96 330,00 € HT dont 76 266,00 € concernent les travaux spécifiques à cette agence postale communale.

Monsieur Le Maire présente alors le plan de financement définitif suivant, modifié par rapport à la délibération du 10 décembre 2021, suite aux réponses des co-financeurs et à la réception du nouvel estimatif du maître d'œuvre.

Vu le plan de financement de l'opération ci-dessous : Aménagement d'une Agence postale communale à Lumes

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en HT	Origine	Montant
Travaux de réhabilitation	66 900.00 €	Auto financement	15 253.20 €
Honoraires divers	2 240.00 €	CDPPT (La Poste)	20 000.00 €
		Région Grand Est	7 004.74 €
		Conseil Départemental	4 817.00 €
		LEADER (FEADER)	29 191.06 €
TOTAL DEPENSES	76 266.00 €	TOTAL RECETTES	76 266.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le projet et le plan de financement présentés ci-dessus, et s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues

- Sollicitent une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020
- Autorisent Monsieur Le Maire de la commune de Lumes à signer tout acte se rapportant à cette demande.



AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENTS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à procéder, dans l'attente de la réalisation du Budget Primitif 2024, au règlement des factures imputées au budget général et articles suivants dans la limite de 25 % des crédits alloués au cours de l'année 2023 :

- 203 : Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	10 000,00 €
- 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	400,00 €
- 2184 : Mobilier	2 500,00 €
- 2188 : Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
- 231 : Immobilisations corporelles en cours	200 000,00 €



CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental peut encore financer 5 contrats PEC à hauteur de 24 heures par semaine si les dossiers administratifs sont constitués avant le 31 décembre.

Ne sachant pas si ce dispositif sera reconduit par le Conseil Départemental en 2024, il invite le conseil municipal à renouveler le contrat d'un an à un des agents actuellement selon les termes et conditions suivants : « le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 % dans la limite de 20 heures hebdomadaires. La personne est recrutée dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC ».

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences, **prolongation d'un des deux contrats actuels**, dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 12 mois à compter du 02 février 2024 jusqu'au 01 février 2025
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Entretien Espaces Verts
- Durée des contrats : 12 mois à compter du 02 février 2024 jusqu'au 01 février 2025

- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
 - Rémunération : SMIC
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DELIBERATION

DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le devis suivant :

- devis de la FDEA pour la dissimulation des réseaux RD33 et câblage pour un montant de 18 634,04 € HT, montant comprenant les travaux de dissimulation (15 528,37 €) et la maîtrise d'œuvre (3 105,67 €).

Pour information :

- Devis de l'EARL Leclere d'un montant de 1 121,50 € TTC pour l'achat d'arbres autour de l'espace détente dans le parc du château.
- Devis de l'EURL Zanelli d'un montant de 1 440,00 € TTC pour la réfection du chemin du Bas Misseau.

INFORMATIONS DIVERSES

Murielle AMBERT :

- Les inscriptions pour la soirée de la Saint-Sylvestre sont terminées.
- Malgré l'annulation du repas du Téléthon pour faute de participants et d'inscriptions tardives, l'Association Festi Lumes va verser la somme de 1 799,39 euros à l'AFM + 200 euros de dons. Madame Annick Thelier nous informe que des associations ont été déçues de ne pas être consultées avant la décision prise pour annuler le repas. Mme Murielle AMBERT, adjointe à l'animation et Présidente de Festi Lumes indique qu'il ne faut pas attendre les dates limites pour s'inscrire. Les réservations des repas au traiteur ne peuvent pas se faire la veille de la manifestation.
- La soirée beaujolais a de nouveau connu un franc succès. Il est demandé de réfléchir à la disposition des tables à certains endroits.

Michaël JACQUES :

- Les travaux sur la toiture de la mairie annexe sont terminés. Il a contacté l'entreprise en charge du ravalement de façade et attend la date d'intervention.
- Il informe qu'il a RDV le 10 janvier prochain avec l'architecte des Bâtiments de France pour le projet d'accès PMR à l'église.

Annick THELIER :

- Demande aux personnes disponibles de se joindre à elle pour la préparation du Noël qui a lieu à la salle des fêtes avec la venue du père Noël pour les enfants des écoles le vendredi 22 décembre après-midi.
- L'élection du 15^{ème} Conseil Municipal Enfants s'est déroulée le 8 décembre et le Maire (Rémi Kannengieser) et son Adjointe (Jeanne Duez) ont été élus le jeudi 14 décembre.
- Ce lundi, elle a rencontré les policiers municipaux de Vivier au Court (elle remercie la maire de ce village pour la mise à disposition de son personnel) avec la directrice des écoles afin de mettre en place en juin 2024 une journée citoyenne avec plusieurs ateliers :
 - Piste de maniabilité pour les maternelles.
 - Permis piéton et vélo pour les primaires avec une initiation aux premiers secours avec la participation des pompiers de Nouvion sur Meuse ou Vrigne aux Bois.

D'autres rencontres auront lieu pour affiner ce projet qui était une demande des enfants du CME précédent.

Eric DEREGARD :

- Des sapins avec décorations et guirlandes ont été posés sur l'ensemble du village. Les retours des habitants sont positifs.
En cette période de Noël, un flyer sera prochainement distribué pour annoncer le ramassage des sapins le mardi 9 janvier 2024.
Il indique aux référents de quartier qu'un autre flyer sera également à distribuer pour annoncer la soirée cabaret du mois de février 2024.
- L'entreprise Colas a déplacé gracieusement les blocs de pierre (situés en bas du Lotissement Saint-Brice) à l'entrée du skate parc. M Ledocq demande qu'un bloc de pierre soit également posé au niveau du chemin de la voie verte et de l'aire de pique-nique pour empêcher les voitures d'y pénétrer suite à l'enlèvement de la barrière d'Ardenne Métropole.
- Une réunion pour la publicité du prochain salon des vins a eu lieu le 7 décembre dernier.
- La mise en page de la gazette annuelle est en cours. Cette année, celle-ci relate le mi-mandat. Il manque les textes de quelques associations. La première lecture est reportée en janvier.
- La réunion publique du 30 novembre dernier s'est bien déroulée devant environ 80 personnes.

Olivier PETITFRERE :

- Le Conseil Départemental des Ardennes a fait part du vote définitif de la subvention d'un montant de 4 817,00 € lors de la dernière commission permanente concernant l'agence postale communale.
- La CAF a notifié une aide de 3 000,00 € dans le cadre du dispositif « Fonds publics et territoire » et l'Accueil de Loisirs de Lumes va recevoir un logo avec deux soleils.
- La CAF attribue également une aide de 1 600,00 € pour l'ouverture de deux semaines de l'Accueil de Loisirs au mois d'août 2023.
- Dans le cadre de l'adhésion de la commune au dispositif « bon solidarité eau », Ardenne Métropole a ouvert une ligne de crédit de 1 065,00 € disponible jusqu'au vote de son prochain budget. Il propose que ce dispositif d'aide soit effectué par le CCAS.
- Le 49^{ème} circuit des Ardennes traversera le territoire de la commune le 6 avril 2024 de la Barre au Globe.
- Il indique avoir reçu ce jour le rapport du commissaire enquêteur pour le projet d'installation de l'Entreprise GALLOO. Celui-ci comporte 96 pages. Il va en prendre connaissance et fera un compte rendu à la prochaine réunion de conseil municipal. Il précise que ce rapport sera mis à la disposition du public durant 1 an.

COURRIERS DIVERS

- Carte de remerciements de Monsieur Michel Gerbault à l'occasion de son anniversaire.
- Carte de remerciements de M et Mme Thuot pour la distribution du colis de fin d'année aux seniors. Ils présentent également leurs vœux de nouvelle année à l'ensemble de la municipalité.
- Carte de reconnaissance de Mme Pascaline Laux et sa famille lors du décès de Mme Annie Laux.
- message par le biais du site internet de Mme Josiane Louis qui félicite, suite à la dernière réunion publique, Monsieur le Maire et son équipe municipale pour le travail accompli durant ce mandat. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse apportée.
- Demande de M Pierre Pierlot pour l'installation les vendredis midi et soir de la friterie ROSE sur le parking face à la mairie. Il demande que l'électricité soit fournie. M Jean-Pol Ledocq indique connaître ce commerçant qui était installé à Tournes. Après discussion, il sera répondu que les emplacements sont fournis à titre gratuit mais sans électricité.

QUESTIONS DIVERSES

Peggy GUILLON

Elle signale des lampadaires en panne dans le Ruit des Fourneaux. M Deregard se charge de relever leur situation exacte afin de faire la demande de réparation à la FDEA. Monsieur le Maire en signale également Rue du Pont.

Pascalie LAUX

Elle indique avoir rencontré quelques ouvriers de la Société Colas sur le chantier en cours de la RD33. Ceux-ci remercient la municipalité pour son accueil pendant cette période de travaux.

Jean-Pol LEDOCQ

Il demande un point sur le dossier accessibilité de l'Association Espérance qui souhaite s'installer Rue Verte dans l'ex-hôtel l'Eclipse. Monsieur le Maire indique que l'accord est suspendu dans l'attente des éléments demandés à l'association lors de la dernière réunion d'accessibilité à la DDT.

Il indique également un lampadaire cassé devant le 16 Grand Rue.

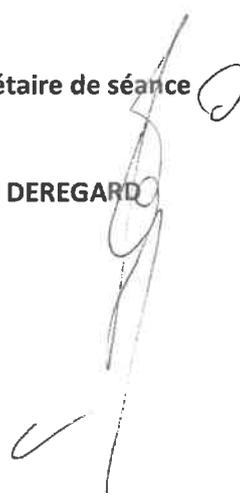
Il remercie Monsieur le Maire pour l'enlèvement de la voiture en état d'épave qui occupait une place de parking depuis plusieurs mois.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H20.

La Secrétaire de séance

Eric DEREGARD



Le Maire,



Olivier PETITFRERE

